

Renseignements généraux

- Le don dirigé est un don de sang réservé à l'usage exclusif d'un receveur connu du donneur.
- Héma-Québec offre le don dirigé sur demande médicale seulement. Il est possible uniquement aux centres GLOBULE.

Il n'a pas été démontré que les dons dirigés sont plus sécuritaires que les dons provenant de donateurs anonymes. En fait le don dirigé pourrait présenter un risque accru pour le receveur.

Le don dirigé diminue sensiblement la confidentialité reliée au don puisque le donneur est connu du receveur. Dans ce contexte, les donneurs peuvent se sentir obligés de faire un don et omettre de discuter de leurs activités à risque, de leurs symptômes de maladies transmissibles ou de leur historique de voyage qui, s'ils étaient révélés, les excluraient comme donneur. De plus, le don dirigé fait par un parent peut mettre le receveur à risque accru d'une réaction du greffon contre l'hôte. Le produit doit donc être irradié pour prévenir cette complication. Ce processus augmente le potassium dans le sac de sang ce qui peut causer des problèmes au receveur en particulier s'il s'agit d'un jeune enfant.¹

**Un délai minimum de 3 jours ouvrables entre le don et la date de chirurgie est nécessaire.
Si plusieurs dons sont demandés, un intervalle de 7 jours entre chacun est requis.**

Responsabilité du médecin

- Respecter les exigences relatives au don dirigé de la Norme nationale du Canada sur le sang et produits sanguins labiles CAN/CSA-Z902.
- Aviser la banque de sang du centre hospitalier.
- Vérifier que le centre hospitalier a la capacité d'irradier le produit.
- Informer le donneur et le receveur des risques de toute transfusion, des risques particuliers des dons dirigés et des alternatives de traitement.
- Compléter toutes les sections du formulaire « *Dons dirigés, demande du médecin* » (ENR-00818) ou tout autre formulaire équivalent émis par le système informatique « TRACELINE » des centres hospitaliers.
- Obtenir du centre hospitalier les résultats des épreuves effectuées chez le donneur et le receveur : détermination du groupe ABO et Rh, recherche d'anticorps, compatibilité croisée et CMV (si requis).
- Informer le donneur et le receveur que si la quantité de sang nécessaire lors de l'intervention dépasse la quantité provenant du don dirigé ou si d'autres types de composants doivent être transfusés, la transfusion de dons de sang provenant de donateurs anonymes pourrait s'avérer nécessaire;
- Informer le donneur de tout résultat anormal aux tests de dépistage des maladies transmissibles.

- Remettre au donneur les Renseignements sur les dons dirigés à l'intention du donneur (SPE-00282).

Admissibilité du donneur

- Les donneuses de groupe sanguin Rh négatif ayant reçu de l'immunoglobine anti-D (ex : WinRho) ne peuvent être admises au don pour une période de 12 mois suivant la date de l'injection.
- Une femme enceinte ou en âge de procréer ne peut recevoir de dons dirigés de son conjoint à cause des risques d'allo-immunisation lors d'une éventuelle grossesse.
- Les enfants qui reçoivent des composants issus du sang de leur père, de leur mère ou d'un proche parent s'exposent à un risque accru de réaction du greffon contre l'hôte. L'irradiation du sang avant la transfusion permet de réduire les risques qu'une telle réaction survienne.
- L'état de santé général du donneur doit être évalué par le médecin. Le donneur doit pouvoir subir des ponctions veineuses répétées.
- Il doit répondre aux mêmes critères de qualification que les donneurs de don allogénique. Chaque don sera soumis aux épreuves de dépistage habituelles. Aucun don non conforme ou positif ne sera transfusé. Si un seul don est positif au dépistage, tous les dons déjà prélevés seront détruits et Héma-Québec mettra fin aux prélèvements.
- Pour de plus amples informations concernant les critères de qualification, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle-donneurs au 1-800-847-2525.

Rendez-vous avec le donneur

Une fois la demande de don dirigé du médecin et les résultats d'analyses reçus, **Héma-Québec communiquera** alors avec le donneur pour lui donner rendez-vous.

Supplément de fer

Le médecin qui présente la demande peut, à sa discrétion, prescrire un supplément de fer au donneur une semaine avant le premier prélèvement et jusqu'à huit semaines après le dernier.

Dons non utilisés

Tout don dirigé non transfusé au receveur prévu sera détruit.

**En cas d'annulation d'une chirurgie ou du transfert d'un patient vers un autre hôpital,
Héma-Québec et la banque de sang du centre hospitalier doivent être immédiatement avisés**

¹. Adams F, Bellairs G, Bird AR, Oguntibeju OO. Biochemical storage lesions occurring in nonirradiated and irradiated red blood cells: a brief review. Biomed Res Int. 2015;2015:968302. doi: 10.1155/2015/968302. Review.



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

RENSEIGNEMENTS SUR LES DONS DIRIGÉS À L'INTENTION DU MÉDECIN

Pour toute information supplémentaire quant aux dons dirigés, veuillez communiquer avec Héma-Québec :

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
(514) 832-5000, poste 5404
ou
1-877-359-2886

Télécopieur : (514) 527-7900

Site internet : www.hema-quebec.qc.ca

Références : ENR-00818
SPE-00282
PFN-00286